

Envoyé en préfecture le 16/06/2015

Reçu en préfecture le 16/06/2015

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20150610-15_27-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE
POUR VOS

« est votre service ! »

N° 15.27 AFFECTATION DES RESULTATS 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 10 juin de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / Présents : 71 / Votants : 73

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (16)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Après l'approbation du compte administratif et des résultats pour l'exercice 2014, il convient de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement.

Le résultat de la section investissement doit obligatoirement être reporté sur l'exercice suivant.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- Pour le solde, soit en report à nouveau pour couvrir les besoins de la section de fonctionnement, soit en dotation complémentaire pour l'investissement.

Les résultats comptables du compte administratif 2014 sont rappelés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement cumulé : + 976 841,04

Résultat d'investissement cumulé : + 785 639,19

Compte tenu de notre situation, et de notre engagement à résorber l'ensemble des restes à réaliser conduisant à un déficit en fonctionnement, il est proposé l'affectation comptable suivante des résultats :

Solde d'investissement	Compte R001 excédent reporté.....	785 639.19
Solde de fonctionnement	Compte 1068 excédents capitalisés.....	841.04
	Compte 002 report de fonctionnement...	976 000.00

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 juin 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

